



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2024-035

PUBLIÉ LE 22 MARS 2024

Sommaire

Mission Nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale /

R53-2024-03-22-00001 - Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024 portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne (1 page)

Page 3

préfecture de région /

R53-2024-03-18-00004 - Arrêté portant composition du CAEN (5 pages)

Page 5

Mission Nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

R53-2024-03-22-00001

Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024 portant
modification de la composition du conseil
départemental des Côtes d'Armor au sein du
conseil d'administration de l'union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale
et d'allocations familiales de Bretagne



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, CHARGÉ DES COMPTES PUBLICS

Arrêté modificatif n°9 du 22 mars 2024
portant modification de la composition du conseil départemental des Côtes d'Armor
au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations
de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles R. 121-5 à R. 121-7, D. 213-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne,

Vu les arrêtés modificatifs des 4 juillet et 20 octobre 2022, 6 février, 26 mai, 13 juin, 28 novembre, 18 décembre 2023 et 30 janvier 2024,

Vu la modification de représentation formulée par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE),

ARRETENT

Article 1

L'arrêté du 18 mars 2022 susvisé portant nomination des membres du conseil départemental des Côtes d'Armor au sein du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Bretagne est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés au titre de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE), le siège de membre titulaire de Monsieur Patrice THIBAUT est déclaré vacant

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 22 mars 2024

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Le ministre délégué auprès du ministère de l'économie,
des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,
Pour le ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

préfecture de région

R53-2024-03-18-00004

Arrêté portant composition du CAEN



PREFET DE LA REGION BRETAGNE

Arrêté portant composition
du Conseil Académique de l'Éducation Nationale de l'Académie de Rennes

Le Préfet de la région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.234-1 à L.234-8 et R.234-1 à R.234-15 ;

Vu la loi n°86-663 du 22 juillet 1983 modifié et complété par la loi n°85-97 du 25 janvier 1985 portant dispositions diverses relatives aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de monsieur Philippe GUSTIN, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de la sécurité Ouest, préfet d'Ille et Vilaine ;

Vu la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et à la mise en place des conseils de l'éducation nationale institués dans les départements et les académies ;

Vu la note de service n°2012-146 du 18 septembre 2012 relative aux conseils académiques et conseils départementaux de l'éducation nationale ;

Vu les désignations de maires ou conseillers municipaux ;

Vu les propositions de désignation des organismes consultés ;

Vu les propositions du recteur de l'académie et du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le conseil académique de l'éducation nationale de Rennes est composé comme suit :

PRESIDENTS

Compétences de l'Etat

M. le Préfet de région

Compétences de la Région

M. le Président du Conseil régional

Suppléants

M. le Recteur de l'Académie ou

M. le Directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Suppléants

Mme Isabelle PELLERIN

Vice-présidente du Conseil Régional

VICE-PRESIDENTS

M. le Recteur d'Académie

M. le Conseiller régional désigné par le Président du Conseil régional pour le suppléer,

M. le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Mme la Directrice interrégionale des affaires maritimes nord atlantique manche ouest.

**REPRESENTANTS DE LA REGION
DES DEPARTEMENTS ET DES COMMUNES**

a) Représentants de la région

Titulaires

- Madame Isabelle PELLERIN
- Monsieur Olivier DAVID
- Madame Forough DADKHAH
- Monsieur Christian TROADEC
- Madame Gaby CADIOU
- Madame Agnès LE BRUN
- Monsieur Nil CAOUISSIN
- Monsieur Bernard MARBOEUF

Suppléants

- Madame Emilie KUCHEL
- Monsieur Paul MOLAC
- Madame Elisabeth JOUNEAUX-PERDRONO
- Monsieur Benjamin FLOHIC
- Madame Gladys GRELAUD
- Monsieur Patrick LE DIFFON
- Monsieur Gaël BRIAND
- Madame Stéphanie STOLL

b) Représentants des départements

COTES D'ARMOR

Titulaires

- Monsieur Jean-René CARFANTAN
- Monsieur Jean-Marie BENIER

Suppléants

- Madame Juliana SAN GEROTEO
- Madame Brigitte BALAY-MIZRAHI

FINISTERE

Titulaires

- Madame Véronique BOURBIGOT
- Monsieur Franck PICHON

Suppléants

- Madame Aline CHEVAUCHER
- Madame Jocelyne PLOUHINEC

ILLE-ET-VILAINE

Titulaires

- Madame Jeanne LARUE
- Madame Isabelle BIARD

Suppléants

- Monsieur Roger MORAZIN
- Monsieur Jonathan HOUILLOT

MORBIHAN

Titulaires

- Madame Christine PENHOUËT
- Monsieur Michel JALU

Suppléants

- Madame Dominique LE MEUR
- Madame Marianne ROUSSET

c) Représentants des communes

Titulaires

- Madame Delphine RIGOLLÉ
Adjointe au Maire de Merdrignac (22)
- Madame Fanny CHAPPÉ
Maire de Paimpol (22)
- Monsieur Eric LE GUEN
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Philippe MOTAIS
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- Monsieur Bruno GATEL
Maire de Visseiche (35)
- Non pourvu
(35)
- Non pourvu
(56)
- Monsieur Yannick CHESNAIS
Maire de Les Fougerêts (56)

Suppléants

- Monsieur Pierre-Alexis BLÉVIN
Maire de Pléneuf-Val-André (22)
- Monsieur Loïc RAOULT
Maire de Plourhan (22)
- Monsieur Jacques TANGUY
Adjoint au Maire de Pont-l'Abbé (29)
- Monsieur Yves CAPPALLESSO
Conseiller municipal de Saint-Méen (29)
- Madame Evelyne SIMON-GLORY
Maire de Plesder (35)
- Non pourvu
(35)
- Non pourvu
(56)
- Madame Noëlle CHENOT
Maire de Surzur (56)

REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

a) Représentants des personnels des services administratifs et des établissements scolaires

FSU

Titulaires

- Monsieur Ronan OILLIC
- Madame Solenne OGIER
- Monsieur Kévin HEDE
- Monsieur Alain BILLY
- Madame Emmanuelle MARAY
- Monsieur Ewen SALIOU
- Monsieur Matthieu MAHEO

Suppléants

- Madame Isabelle DESPLACE
- Madame Fabienne STEPHAN
- Monsieur Joël MARITEAU
- Madame Anne COURTET
- Madame Sabrina MANUEL
- Madame Cécile GUENNEC
- Monsieur Jean-René TANGUY

SGEN CFDT

Titulaires

- Madame Christine MORISSON
- Monsieur Luc GRIMONPREZ

Suppléants

- Madame Alicia TAFANI
- Monsieur Ronan POEZEVARA

FO

Titulaires

- Monsieur Bastien JOYAUX
- Monsieur François MORICE

Suppléants

- Madame Nathalie BAUR
- Madame Justine MARTI

UNSA

Titulaires

- Monsieur Tanguy NOËL
- Monsieur Gaël BOISSIERE

Suppléants

- Monsieur Robin MAILLOT
- Madame Isabelle LÉGER

SUD EDUCATION

Titulaire

- Non pourvu

Suppléant

- Non pourvu

CGT

Titulaire

- Madame Christèle RISSEL

Suppléant

- Madame Marie DAGNAUD

b) Représentants des établissements publics d'enseignement supérieur

FSU

Titulaire

- Madame Nathalie BRILLANT RANNOU

Suppléant

- Non pourvu

SNPTES

Titulaires

- Monsieur Christophe LEBRETON
- Monsieur Christophe BERDER

Suppléants

- Madame Stéphanie GOURIOU
- Monsieur Philippe COTTIER

SGEN-CFDT

Titulaire

- Madame Christine ZIMMERMANN

Suppléant

- Madame Cécile ROCUET

c) Représentants des présidents d'universités et directeurs d'établissements publics d'enseignement supérieur

Titulaires

- Monsieur Pablo DIAZ
Directeur de l'Institut d'études politiques de Rennes
- Monsieur David ALIS
Président de l'Université de Rennes 1
- Monsieur Vincent GOUËSET
Président de l'Université de Rennes 2

Suppléants

- Monsieur Pascal OLIVARD
Président de l'Université de Bretagne Occidentale
- Madame Virginie DUPONT
Présidente de l'Université de Bretagne Sud
- Monsieur Vincent BRUNIE
Directeur de l'INSA Rennes

d) Représentants des établissements d'enseignement et de formation agricole siégeant au comité régional d'enseignement agricole

Titulaires

- Madame Valérie TONNERRE
EPLEFPA Pontivy
- Madame Gaëlle LE BAYON
EPLEFPA Rennes Le Rheu

Suppléants

- Madame Corinne FABLET
EPLEFPA Rennes Le Rheu
- Non pourvu

REPRESENTANTS DES USAGERS

a) Représentants des parents d'élèves

FCPE

Titulaires

- Madame Marine CHARRA
- Madame Gwenaël ARZUR
- Monsieur Yann CASSIN
- Madame Emeline DESCHAMPS
- Madame Maud LE ROSCOUËT
- Monsieur Marc PÉNARD-FRANC
- Madame Natalia RINCÉ

Suppléants

- Madame Marine JALABER
- Madame Christelle RAT
- Monsieur Philippe JOUANNEAU
- Madame Solen PALMER
- Monsieur Emmanuel GUEVARA
- Madame Audrey JACQUEMIN
- Madame Najia BENAHMIDA

Au titre de l'enseignement agricole

Titulaire

- Non pourvu

Suppléant

- Non pourvu

b) Représentants des étudiants

FAGE « *Boye ton CROUS* »

Titulaires

- Madame Zoée PEROCHON DE JAMETEL
- Monsieur Noah LE MEUR
- Madame Flore BOURUMEAU

Suppléants

- Madame Elisa BOINET
- Monsieur Elliott LESUEUR
- Madame Océane BOUCHERON-BRAULT

c) Représentants du Conseil économique, social, environnemental régional de Bretagne

Titulaire

- Monsieur Laurent FONTENELLE

Suppléant

- Madame Virginie TEXIER

d) Représentants des syndicats de salariés

CFDT

Titulaire

- Madame Noémie PARROT

Suppléant

- Monsieur Frédéric LE GOUIL

CGT
Titulaire
- Monsieur Matthieu NICOL

Suppléant
- Non pourvu

FO
Titulaire
- Monsieur Laurent JACQUEMIN

Suppléant
- Monsieur Fabrice LERESTIF

CFTC
Titulaire
- Monsieur Pascal FAUVEAU

Suppléant
- Non pourvu

UNSA
Titulaire
- Madame Agnès LLOUBERES

Suppléant
- Monsieur Hubert BOUQUET

CFE-CGC
Titulaire
- Non pourvu

Suppléant
- Non pourvu

e) Représentants des employeurs

Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Titulaires
- Monsieur Thomas LIGAVAN
- Monsieur Luc AVRIL
- Madame Manon BUZELAY

Suppléants
- Madame Sabrina CHANTEPIE
- Madame Coralie BRICAULT
- Non pourvu

Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME)

Titulaire
- Monsieur Christophe LEPRETRE

Suppléant
- Monsieur Yvonnick LANOË

Union des entreprises de proximité (U2P)

Titulaire
- Non pourvu

Suppléant
- Non pourvu

Fédération régionale des syndicats des exploitants agricoles (FRSEA)

Titulaire
- Non pourvu

Suppléant
- Non pourvu

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le Recteur d'académie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne ainsi que des départements de la région.

Rennes, le 18 mars 2024

Le Préfet de région
Préfet d'Ille-et-Vilaine

Philippe GUSTIN

